

COMPTE RENDU

COMMISSION EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES - EMPL

PRESIDENT : JAN ANDERSSON (SUEDE, PSE)

REUNION DES 20, 21 ET 26 JANVIER 2009

ORDRE DU JOUR

1. Echange avec **Petr Necas**, vice-premier ministre tchèque et ministre du Travail et des Affaires sociales – Présentation du programme de travail de la présidence tchèque ;
2. Rapport sur le Plan européen pour la relance économique, **Elisabeth Morin** (PPE-DE, FR) à l'intention de la commission ECON ;

Date et lieu de la prochaine réunion : les 10 et 11 février 2009

* * *

***EMPL** - La présidence Tchèque concentre son programme social sur la mobilité des travailleurs, la flexicurité, la famille et les SSIG. **Petr Necas**, vice-premier ministre tchèque et ministre du Travail et des Affaires sociales a également annoncé que la présidence n'ouvrira pas le débat sur la directive anti discrimination, ce sujet difficile sera repris par la présidence suédoise.*

* * *

1. Echange avec **Petr Necas**, vice-premier ministre tchèque et ministre du Travail et des Affaires sociales – Présentation du programme de travail de la présidence tchèque ;

La présidence tchèque doit faire face à des problèmes d'envergure mondiale. Son programme se concentre sur le renforcement de l'économie et sur la création d'emplois. Ses priorités se déclinent à partir de trois axes :

- Le renforcement de l'économie ;
- La sécurité énergétique et le changement climatique ;
- La consolidation du rôle de l'UE dans la mondialisation (en s'inspirant de la présidence française) ;

En ce qui concerne les affaires sociales la présidence se focalise sur quatre axes principaux :

- Promotion de la libre circulation des travailleurs ;
- Amélioration du niveau d'emploi à travers le principe de flexicurité ;
- Valorisation de la place de la famille dans la vie des Européens ;
- Intégration des personnes les plus éloignées du marché du travail avec un meilleur accès au SSIG ;

Le calendrier des réunions :

- Conseil Emploi Affaires sociales, Santé et Protection des consommateurs (EPSCO) ; 9-10 mars et 8 et 9 juin ;
- Réunions informelles 22-24 février et 4 et 5 février ;

Les dossiers législatifs :

- Fonds d'ajustement à la mondialisation : la présidence soutient l'assouplissement des règles pour que le fonds puisse être disponible plus rapidement et pour un nombre plus important des travailleurs ;
- Directive « temps de travail » - le compromis proposé par le Conseil n'a pas été accepté par le PE. Le PE n'accepte pas le principe de l'opt-out. Il sera difficile de trouver un autre compromis étant donné que maintenant 15 pays sur 27 souhaitent conserver l'opt-out ;
- Le rapport du PE sur l'anti-discrimination propose la mise en œuvre d'une directive. La présidence n'a pas la possibilité d'assurer le débat sur ce sujet et craint qu'il se poursuivra sous présidence suédoise ;

Echanges des vues

Stephen Hugh (PSE, UK) ne comprends pas comment tout d'un coup 15 pays sur 27 se sont déclarés partisans de l'opt-out tandis que lors du dernier accord au Conseil il n'y en avait qu'un seul. Il se demande si la présidence tchèque a fait du lobbying pour rallier les pays au principe de l'opt-out. Il souhaite que soit réalisée une vraie évaluation scientifique sur l'état du « temps de travail » dans les Etats Membres (EM)

Luigi Cocilovo (ADLE, IT) se demande si l'argent que les EM ont utilisé pour sauver les banques de la faillite ne serait mieux employé pour renforcer la situation des salariés sur la marché du travail, pour améliorer les retraites et pour appliquer les mesures d'activation pour les personnes en chômage.

Alejandro Cercas (PSE, ES) remarque que souvent on nie l'importance du rôle du PE dans le processus législatif. Il souligne que ce n'est pas une guerre entre le PE et le Conseil il n'y a pas de vainqueur ni de vaincu. Le PE a proposé des solutions concrètes dans le dossier « temps de travail » qui ne peut seulement prendre en compte les revendications des employeurs, mais qui doit protéger les travailleurs. Evidemment, si le Conseil souhaite que l'opt-out demeure en vigueur, et pour tout le monde, l'accord avec le PE s'avère difficile à conclure.

Elisabeth Schroedter (Verts, DE) note bien que la mobilité des travailleurs est une des priorités de la présidence. Elle souhaite que celle-ci fasse un lien entre la mobilité et la directive détachement qui doit garantir la qualité des emplois dans les EM. La députée s'étonne que quand la présidence évoque la valorisation de la famille elle ne mentionne pas l'égalité de traitement pour les femmes.

Elisabeth Lynn (ADLE, UK) souhaite la fermeté du Conseil au sujet de l'opt-out dans le dossier « temps de travail ». En tant que rapporteure dans le dossier sur la non-discrimination elle souligne l'importance de la mise en œuvre d'une directive. La députée plaide également pour la mobilité des travailleurs.

Ilda Figueiredo (GUE, PT) ajoute que la crise s'annonce durable et les tensions sociales risquent de s'aggraver. Elle se demande comment on peut garantir la mobilité sur le marché du travail dans la situation de crise actuelle sans activer le dumping social. Les problèmes existants sur le marché du travail - comme un faible taux emploi des jeunes ou des seniors -s'aggraveront avec l'accélération de la crise et l'augmentation du chômage.

Réponses

Petr Necas estime qu'aujourd'hui dans le dossier « temps de travail » l'avis du PE ne tient pas compte de la réalité puisque 15 EM sont favorables à l'opt-out. Il considère qu'il n'est pas possible d'empêcher les travailleurs de travailler plus s'ils le souhaitent.

La crise provoque la suppression d'emplois et le pire n'est pas encore arrivé. Ce n'est pas le secteur public qui est créateur d'emploi mais le secteur privé. Donc, il faut lui envoyer des signaux positifs. Il est faux de croire que l'avis des travailleurs n'est pas pris en compte. Ils sont plus nombreux que les employeurs et donc ils ont plus de voix. En temps de crise il faut prendre des mesures qui encouragent la création d'emplois, mais qui n'augmentent pas la dette publique et qui ne remettent pas en cause le pacte de stabilité et de croissance.

La présidence tchèque souhaite créer des conditions pour favoriser la solidarité entre les citoyens des EM.

2. Rapport sur le plan européen pour la relance économique, **Elisabeth Morin** (PPE-DE, FR) :

La députée française estime que la crise génère des défis sans précédent pour l'économie réelle en Europe. Elle est préoccupée par le fait que la crise montre déjà un impact négatif très significatif sur les marchés européens du travail et entraîne des risques pour la cohésion sociale. La rapporteure souligne l'importance d'une réponse coordonnée de l'Union européenne et notamment dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Cette coordination, dans le domaine social et de l'emploi, devra être confortée par le rapprochement avec les stratégies monétaire et budgétaire. Elle souligne que l'emploi et les politiques sociales doivent prendre une part active dans la réponse à la crise pour protéger les travailleurs européens contre les conséquences négatives de la crise. La députée souligne la nécessité d'investissements importants résultants d'un effort coordonné et sans précédent dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures pour soutenir le développement durable, contribuer à la création d'emplois de qualité et assurer la cohésion sociale. Elle estime que les efforts demandés à la population seront d'autant mieux acceptés qu'ils seront perçus comme équitables d'une part et garants d'insertion professionnelle et d'intégration sociale d'autre part. La députée française accueille favorablement les propositions sur l'adaptation des règlements du Fonds social européen, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, et le Fonds européen de développement régional, qui doivent continuer à soutenir l'emploi dans les secteurs clés de l'économie. Elle souhaite une accélération des moyens et une réorientation de programmes européens destinés aux groupes les plus vulnérables.